

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**



Procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Colombier, tenue le deuxième mardi du mois, soit le 12 mars 2024 à 19h00 à la salle Narcisse Tremblay, sous la présidence de madame la maire, Claire Savard.

Présents :

Joannie Tremblay-Miller	Conseillère siège	1
Caroline Tremblay-Boulianne	Conseillère siège	2
David Dumont	Conseiller siège	3
Marcel Dumont	Conseiller siège	4
Catherine Conroy	Conseillère siège	5
Alain Gauthier	Conseiller siège	6

Assistaient également à la session :

Milaine Charron Directrice générale et greffière-trésorière

PROCÈS-VERBAL

1. PRÉLIMINAIRE

- 1.1 Ouverture et mot du maire
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Acceptation de l'ordre du jour du 12 mars 2024
- 1.4 Acceptation des affaires nouvelles

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2024
- 2.2 Demande de radiation d'un compte divers
- 2.3 Annulation de la résolution 2024-02-13-29, de Englobe

3. GESTION FINANCIÈRE

- 3.1 Acceptation des comptes à payer de février 2024
- 3.2 Acceptation des dépenses incompressibles de février 2024
- 3.3 Engagement de crédit pour le mois de mars 2024
- 3.4 Engagement de Monsieur Jérôme Dubé-Vallée

4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 4.1 Acceptation de la soumission de Solotech pour migrer vers Microsoft TEAMS à la salle de conférence de la municipalité de Colombier

5. COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

- 5.1 Contribution au festival St-Marc Pardu dans l'bois

6. AFFAIRES NOUVELLES

- 6.1 Acceptation de la soumission de Steve Ross pour la rénovation de la salle communautaire

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. FERMETURE

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

Madame la maire ouvre la session. Elle souhaite la bienvenue à tous.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Tous les membres du conseil sont présents, il y a donc quorum.

2024-03-12-30

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 MARS 2024

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE l'ordre du jour du 12 mars 2024 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2024-03-12-31

INSCRIPTION AUX AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Marcel Dumont propose que l'item "**AFFAIRES NOUVELLES**" demeure ouvert jusqu'à la levée de la session.

2024-03-12-32

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2024

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 13 février 2024 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2024-03-12-33

DEMANDE DE RADIATION D'UN COMPTE DIVERS

CONSIDÉRANT QUE dans un ultime effort de régler un dossier dans un compte divers, nous n'avons jamais eu de réponses à nos sollicitations ;

CONSIDÉRANT QUE ce compte date de 2016 et doit être radié afin de régulariser les comptes à recevoir de la municipalité ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte de radier le compte divers donc le code d'identification est le 2458 63 1000, pour un montant de 94.59 \$.

Claire Savard, maire

**2024-03-12-34
ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 2024-02-13-29**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accepté, une soumission de Englobe pour procéder à une étude géotechnique en séance ordinaire du 13 février 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission au montant de plus ou moins 30 000 \$ a été acceptée par résolution portant le numéro 2024-02-13-29 ;

CONSIDÉRANT QUE Englobe nous a fourni une 2^e soumission en remplacement de la première, pour un montant de 16 079.51 \$, taxes non comprises ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte l'annulation de la résolution 2024-02-13-29 et accepte la seconde soumission d'Englobe pour un montant de 16 079.51 \$ taxes en sus.

Claire Savard, maire

**2024-03-12-35
ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2024**

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer pour le mois de février 2024 s'élèvent à 92 795.48 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'examen de tous les comptes a été fait par les membres du conseil et il appert que le paiement de ceux-ci doit être exécuté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE les comptes à payer du mois de février 2024 soient acceptés pour un montant de 92 795.48 \$.

Claire Savard, maire

**2024-03-12-36
ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE FÉVRIER 2024**

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement 2022-06, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer les paiements de certaines dépenses dites incompressibles, incluses au dit règlement sans autre autorisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de ces dépenses s'élève à 13 277.77 \$ pour le mois de février 2024 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte les dépenses incompressibles du mois de février 2024, pour un total de 13 277.77 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à émettre le paiement de ceux-ci.

Claire Savard, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussignée, Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Colombier possède les fonds nécessaires pour couvrir les comptes à payer et les dépenses incompressibles énumérées ci-dessus.

Milaine Charron
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Colombier

2024-03-12-37

ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE MARS 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser les engagements de crédit pour le mois de mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la description des engagements de crédit pour le mois de mars 2024 énuméré ci-dessous totalise 200 \$;

Nom du fournisseur	Description des dépenses	Montant
Maison des jeunes Colombier	Contribution bingo chocolat	100 \$
FADOQ Saint-Marc	Contribution bingo chocolat	100 \$
	Total :	200 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte les engagements de crédit mentionnés ci-haut.

Claire Savard, maire

2024-03-12-38

ENGAGEMENT DU PRÉPOSÉ AUX LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier désire offrir à la population des activités diverses ;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agent de développement étant vacant, il n'y a personne pour proposer des activités ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de préposé aux loisirs, culturel et bibliothèque a été affiché et deux candidats se sont manifesté ;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont eu lieu et il appert que le candidat retenu est monsieur Jérôme Dubé-Vallée ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil procède à l'embauche de Monsieur Jérôme Dubé-Vallée à titre de préposé aux loisirs, culturel, et bibliothèque de la Municipalité de Colombier à compter du 26 février 2024 ;

QU' il soit inscrit au contrat de travail de monsieur Jérôme Dubé-Vallée, une période d'essai de trois (3) mois commençant le 26 février 2024.

Claire Savard, maire

2024-03-12-39

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE SOLOTECH POUR MIGRER VERS MICROSOFT TEAMS À LA SALLE DE CONFÉRENCE

CONSIDÉRANT QUE la salle de conférence de la municipalité de Colombier est munie d'un système de visioconférence avec l'application ZOOM ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire convertir le système de visioconférence Zoom en Microsoft TEAMS ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Solotech doit procéder au changement, une soumission des coûts de main-d'œuvre et intégration nous a été proposée au montant de 915 \$, taxes en sus ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte la soumission de Solotech pour convertir le système de visioconférence ZOOM en Microsort TEAMS, pour un montant de 915 \$, taxes en sus.

Claire Savard, maire

2024-03-12-40

CONTRIBUTION AU FESTIVAL « PARDU DANS L'BOIS »

CONSIDÉRANT QUE le festival « Pardu dans l'bois » a connu un grand succès lors de sa première et seconde édition ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été sollicitée à nouveau pour une contribution financière ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Lynx St-Marc a remis au conseil municipal les états financiers au 31 décembre 2023 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT PAR LES CONSEILLERS,

(Madame Caroline Tremblay-Boulianne se retire)

QUE le conseil municipal de Colombier accepte de bonifier une contribution financière à la hauteur de 2 000 \$

Claire Savard, maire

2024-03-12-41
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION CONSTRUCTION S.R
POUR LA RÉNOVATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté la soumission de Construction S.R. pour la rénovation de la salle communautaire en résolution numéro 2024-01-23-14 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire ajouter quelques rénovations supplémentaires, ce qui entraîne une nouvelle soumission ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil municipal de Colombier accepte la nouvelle soumission de Construction S.R. au montant de 7 342.73 \$ pour les ajouts de rénovation de la salle communautaire.

Claire Savard, maire

PÉRIODE DE QUESTIONS

FERMETURE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Catherine Conroy propose de lever la séance ordinaire à 19 heures 20 minutes.

LA MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE

Claire Savard

Milaine Charron

Je, Claire Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.